

HAFFNER ENERGY SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

HAFFNER ENERGY

Société anonyme au capital de 4 469 345 €

Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANÇOIS

RCS 813 176 823 CHALONS EN CHAMPAGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée Générale de la société Haffner Energy SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Mazars

Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes
à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

AKELYS

Société d'exercice libéral par action simplifiée
Capital de 1 040 000 euros- RCS Paris 652 008 939

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires des contrats et à l'évaluation de la marge à terminaison de ces contrats ayant conduit à comptabiliser une perte à terminaison de 5 787 milliers d'euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 12 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

MAZARS

AKELYS

Mathieu Mougard

François Lamy

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/04/2022 Au 31/03/2023			Du 01/04/2021 Au 31/03/2022	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	83 975	83 975			
	Frais de recherche et de développement	5 206 620	56 682	5 149 938		
	Concessions brevets droits similaires	977 789	209 105	768 684	389 379	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	4 366 606	4 877	4 361 729	4 227 727	
	Avances et acomptes					
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat et outillage indus.	181 907	87 105	94 802	78 472	
	Autres immobilisations corporelles	391 303	209 819	181 485	114 203	
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
Immobilisations Financieres						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	38 100	15 000	23 100	20 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	257 788		257 788	153 146		
TOTAL (II)		11 504 088	666 563	10 837 526	4 982 926	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises	250 424		250 424		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	8 854 862		8 854 862	26 195	
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	1 130 620	503 175	627 445	653 576	
	Autres créances (3)	2 471 546		2 471 546	1 857 297	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	1 717 738	270 627	1 447 111	96 457	
	Disponibilités	35 476 257		35 476 257	61 429 103	
	Charges constatées d'avance (3)	320 647		320 647	143 942	
	TOTAL (III)	50 222 094	773 802	49 448 292	64 206 570	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes et remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF		61 726 183	1 440 365	60 285 818	69 189 495
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :			Créances :		

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/04/2022 Au 31/03/2023	Du 01/04/2021 Au 31/03/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	4 469 346	4 469 346
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	58 682 249	58 682 249
	Ecart de réévaluation (2)		
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	23 321	23 321
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-7 048 233	-1 649 632
	Résultat de l'exercice	-15 812 257	-5 398 601
Subventions d'investissement	700 000	700 000	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		41 014 427	56 826 684
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		0	0
Provisions	Provisions pour risques	5 820 095	2 336 853
	Provisions pour charges	461 483	
	Total des provisions		6 281 578
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 099 286	3 829 662
	Emprunts et dettes financières divers	1 643 817	1 911 192
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 500 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 431 977	1 620 351
	Dettes fiscales et sociales	2 111 818	1 145 918
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	202 915	18 836	
Produits constatés d'avance (4)	1 500 000		
Total des dettes		12 989 813	10 025 959
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		60 285 818	69 189 495
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

				Du 01/04/2022 Au 31/03/2023	Du 01/04/2021 Au 31/03/2022
		France	Exportation		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	302 957		302 957	349 891
	Production vendue Biens Services				
	Montant net du chiffre d'affaires	302 957		302 957	349 891
	Production stockée			6 097 029	1 154 770
	Production immobilisée			3 636	13 337
	Subvention d'exploitation			393 084	119 121
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)			731	1 000 291
	Autres produits (1) (11)				
	Total des produits d'exploitation (2)			6 797 438	2 637 410
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			695 379	298 594
	Variation de stock			-250 424	
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 500 606	382 140
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)			5 638 937	1 943 835
	Impôts, taxes et versements assimilés			115 960	39 110
	Salaires et traitements			4 189 926	1 781 336
	Charges sociales du personnel (10)			2 264 593	787 299
	Dotations aux amortissements			245 458	72 009
	Dotations aux provisions :				
	- sur immobilisations				521 889
- sur actif circulant					
- pour risques et charges			3 743 864	2 336 853	
Autres charges (12)			764 155	197 965	
	Total des charges d'exploitation (4)			19 908 453	8 361 030
RESULTAT D'EXPLOITATION				-13 111 016	-5 723 621
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	De participations (5)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			81 636	
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers			81 636	0
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions			270 627	15 000
	Intérêts et charges assimilées (6)			60 637	68 538
	Différences négatives de change			613	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières			331 877	83 538
RESULTAT FINANCIER				-250 242	-83 538
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-13 361 257	-5 807 159

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/04/2022 Au 31/03/2023	Du 01/04/2021 Au 31/03/2022
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-13 361 257	-5 807 159
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	9 001	
	Sur opérations en capital	22 444	291
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Total des produits exceptionnels (7)	31 445	291
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	2 418 675	1 382
	Sur opérations en capital	838 940	30 000
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)		
	Total des charges exceptionnelles (7)	3 257 615	31 382
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 226 170	-31 091
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		-775 171	-439 649
TOTAL DES PRODUITS		6 910 518	2 637 701
TOTAL DES CHARGES		22 722 775	8 036 301
RESULTAT DE L'EXERCICE		-15 812 257	-5 398 601
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont produits de locations immobilières		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)		
	6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		obligatoires
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SA HAFFNER ENERGY

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/03/2023

Table des matières

1.	Description de la société et de l'activité	3
2.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
2.1.	Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca.....	3
2.2.	Signature de 3 contrats avec Carbonloop.....	4
2.3.	Signature d'un contrat de partenariat stratégique avec un acteur industriel	4
2.4.	Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu.....	5
2.5.	Défaut du fournisseur Xebec Adsorption Inc.....	5
2.6.	Mise en place des partenariats avec les actionnaires stratégiques.....	5
2.7.	Contrat de liquidité.....	6
2.8.	Plan AGA	6
2.9.	Evènements postérieurs à la clôture.....	7
2.9.1.	Nouvelle organisation pour soutenir la stratégie de développement.....	7
2.9.2.	Avenant R-Hynoca	7
2.9.3.	Acquisition de la société Jacquier	7
2.10.	Principes, règles et méthodes comptables.....	7
3.	Informations relatives au bilan	8
3.1.	Actif	8
3.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	8
3.1.2.	Immobilisations corporelles	10
3.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice	10
3.1.3.	Immobilisations financières.....	11
3.1.4.	Stocks	11
3.1.5.	Produits à recevoir	12
3.1.6.	Créances.....	13
3.2.	Passif	14
3.2.1.	Capitaux propres.....	14
3.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	14
3.2.1.2.	Capital.....	14
3.2.2.	Provisions pour risques et charges.....	15
3.2.3.	Dettes financières et autres dettes	16
3.2.4.	Charges à payer.....	17
4.	Informations relatives au compte de résultat.....	17
5.	Autres informations.....	18

5.1.	Effectif moyen.....	18
5.2.	Rémunération des dirigeants.....	18
5.3.	Engagements et opérations non inscrites au bilan.....	19
5.3.1.	Engagements financiers donnés et reçus.....	19
5.3.1.1.	Les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus.....	19
5.3.1.2.	Les engagements donnés.....	19
5.3.1.3.	Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées.....	19

1. Description de la société et de l'activité

Haffner Energy SA (« la Société » ou « Haffner Energy ») est une société française dont le siège social est situé à Vitry-Le-François (51300).

Acteur de la transition énergétique depuis 30 ans, HAFFNER ENERGY conçoit et fournit des technologies et services permettant à ses clients de produire de l'hydrogène vert ainsi que du gaz renouvelable remplaçant le gaz naturel, tout en capturant du carbone via la co-production de biochar. Ses procédés Hynoca® et Synoca®, fondés sur la thermolyse de la biomasse et protégés par 14 familles de brevets, sont commercialisés pour des applications industrielles ou de mobilité.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation d'installations pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert à partir de thermolyse de la biomasse ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz renouvelable et d'hydrogène vert ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse.

2. Faits significatifs de l'exercice 2022/2023

2.1. Signature le 31 mai 2022 d'un avenant au contrat R-Hynoca

Haffner Energy a signé le 31 mai 2022 un avenant au contrat R-Hynoca conclu en juillet 2020. Le contrat initial prévoyait l'assemblage et l'installation en 2021 d'un module pilote (phase 1) puis en 2022 de deux modules complémentaires (phase 2) pour une production totale des trois modules de 33 kg d'hydrogène mi-2023. Le prix de vente de la phase 1 s'élevait à 1 536 K€ et celui de la phase 2 à 2 854 K€.

L'avenant du 31 mai 2022 acte la fin de la phase 1. Il modifie le contrat initial, avec le rachat pour 700 K€ du module de phase 1 et la fourniture par Haffner Energy, à ses frais, d'un module pilote de nouvelle génération sur lequel des essais seront effectués, avant installation de la phase 2, qui comprendra deux modules produisant un total de 30 kg d'hydrogène par heure. Le montant de facturation de la phase 2 reste inchangé à 2 854 K€.

Les comptes clos au 31 mars 2022, arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juin 2022, ont pris en compte l'impact de cet avenant, avec la constatation de l'achèvement de la phase 1, des coûts additionnels à terminaison pour la phase 2 et un engagement hors bilan pour le rachat du démonstrateur.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2023, en lien avec cet avenant :

- Haffner Energy a racheté pour 700 K€ à R-Hynoca le démonstrateur de 1^{ère} génération sur lequel elle continue d'effectuer des tests de mise au point et d'amélioration technologique. Par ailleurs, la société a lancé le développement du module de 2^{nde} génération dont l'installation devrait avoir lieu sur le site du client au cours du deuxième semestre de l'année 2023. L'ensemble de ces dépenses, soit 6 097 K€, a été enregistré en frais de développement, dont 5 207 K€ ont été mis en service pour la première génération.
- Aucune reconnaissance de chiffre d'affaires n'a eu lieu au cours de l'exercice, la société se trouvant actuellement dans une situation intermédiaire entre la phase 1 et la phase 2

Un nouvel avenant a été signé le 26 mai 2023 (cf. événements post-clôture, 2.9)

2.2. Signature de 3 contrats avec Carbonloop

HAFFNER ENERGY a signé avec CARBONLOOP, le 30 septembre 2022, un contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité SYNOCA®. Cet équipement est destiné à produire du gaz renouvelable pour un site client de CARBONLOOP situé dans les Yvelines (78).

Deux contrats supplémentaires ont été conclus avec CARBONLOOP le 31 mars 2023. Ils portent sur la production d'un cumul de 450 tonnes d'hydrogène par an destiné à la mobilité lourde.

Ces trois commandes, d'un montant total de 14,9 M€, s'inscrivent dans le cadre du Contrat Commercial cadre conclu en octobre 2021 et modifié par un avenant signé le 31 mars 2023, avec l'actionnaire de Carbonloop, la société Kouros SA. De ce fait, le règlement des acomptes et facturations sur ces contrats a été imputé sur l'acompte de 1,5 M€ perçu lors de la signature du contrat commercial cadre, désormais entièrement apuré. La non-atteinte de critères de performance d'ici le 31 juillet 2023 sur le démonstrateur installé sur le site R-Hynoca de Strasbourg entraînerait la restitution des acomptes perçus sur les deux contrats du 31 mars 2023. Des pertes à terminaison ont également été constatées sur ces contrats.

Au 31 mars 2023, il a été reconnu un chiffre d'affaires de 303 K€ afférent au contrat signé en date du 30 septembre 2022.

2.3. Signature d'un contrat de partenariat stratégique avec un acteur industriel

HAFFNER ENERGY a signé le 31 mars 2023 un accord de partenariat stratégique de long terme avec un important acteur industriel français pour le déploiement d'installations de production d'hydrogène, qui devrait être étendu à la production de carburant d'aviation durable (SAF). Cet accord se traduira, selon ses termes, par la commande ferme à HAFFNER ENERGY d'une première installation HYNOCA® pour produire jusqu'à 240 tonnes par an d'hydrogène vert à partir de biomasses résiduelles.

2.4. Anticipation de commandes fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement tendu

Prenant en compte les tensions actuelles sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que le renchérissement des matières premières et de certains composants, Haffner Energy a lancé dès juin 2022 des commandes pour être en mesure à la fois de garantir des délais de livraison raisonnables pour ses clients et de bénéficier d'effets volume sur les contrats signés avec ses fournisseurs. Ces commandes concernent essentiellement les fours de craquage, les compresseurs et les systèmes d'absorption à pression modulée PSA. Sur l'exercice clos au 31 mars 2023, des acomptes ont été versés pour 8,9 M€ (hors acomptes Xebec ci-dessous).

2.5. Défaut du fournisseur Xebec Adsorption Inc.

Dans le cadre de l'anticipation de ses commandes fournisseurs (cf. 2.4 ci-dessus), Haffner Energy a contracté, en juin 2022, un approvisionnement de 8 filtres PSA (Pressure Swing Adsorption - Adsorption modulée en pression) auprès de la société canadienne Xebec Adsorption Inc., fournisseur mondial de solutions d'énergies propres. Sur une commande totale de 4,4 M€, Haffner Energy a versé 2,4 M€ avant que, le 29 septembre 2022, Xebec Adsorption Inc ne se place sous le régime de protection contre les créanciers (LACC).

Les actifs de production de PSA de Xebec ont été repris le 24 février 2023 par la société américaine Ivys, spécialiste des stations de distribution d'hydrogène et d'électricité. Le passif de Xebec n'a pas été repris par Ivys.

Des discussions ont eu lieu entre Haffner Energy et Ivys et un contrat d'approvisionnement non exclusif a été conclu le 6 avril 2023 pour la fourniture, d'ici le 31 mars 2024, de 8 systèmes PSA, pour un montant total qui tient majoritairement compte des 2,4 M€ d'acompte versés à Xebec.

Les comptes annuels au 31 mars 2023 enregistrent les 2,4 M€ de perte de l'acompte de Xebec. En contrepartie, Haffner Energy bénéficiera, lors l'exercice clos au 31 mars 2024, de prix de PSA décotés par rapport à leur prix initialement conclu avec Xebec.

Haffner Energy a également diversifié ses sources d'approvisionnement de PSA en passant des commandes complémentaires à deux autres fournisseurs de PSA.

2.6. Mise en place des partenariats avec les actionnaires stratégiques

Haffner Energy a passé, le 28 juin 2022, une commande d'une station de ravitaillement en hydrogène à son partenaire HRS. Cette première réalisation fait entrer le partenariat entre Haffner Energy et HRS, signé en janvier 2022, dans sa phase opérationnelle et permet ainsi d'initier le déploiement commercial d'infrastructures communes. Un acompte de 156 K€ a été versé sur ce contrat.

Avec Vicat et d'autres partenaires européens, Haffner Energy a travaillé au cours de l'exercice pour soumissionner, le 18 avril 2023, à un Appel d'Offre Européen dans le cadre du Projet Horizon Europe. Il s'agit de développer un démonstrateur de grande capacité pour produire de l'hydrogène

destiné à l'industrie à partir de résidus de biomasse durable et de boues de station d'épuration. Le résultat de l'appel d'offre est attendu pour le début du 4^{ème} trimestre 2023.

Les contacts avec Eren se sont également poursuivis au cours de l'exercice. L'objectif des deux partenaires est de constituer une Joint-Venture 70% Eren/30% Haffner Energy et de développer un premier projet de fourniture d'hydrogène pour des applications industrielles.

2.7. Contrat de liquidité

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité. Au 31 mars 2023, la Société possédait 67 047 actions propres valorisées au coût historique pour un montant total de 336 588 €. Il a été constaté dans les comptes une moins-value latente d'un montant de 283 603 €.

2.8. Attribution d'un plan d'actions gratuites et rachat d'actions

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un Contrat d'Instrument Financier dans le but d'attribuer des actions gratuites à ses salariés. Quatre plans ont été approuvés par le Conseil d'Administration respectivement en date d'avril et octobre 2022. A la date du 31 mars 2023, la Société a acheté 390 507 titres pour un montant total de 1 381 157 €.

L'estimation des actions attribuables au 31 mars 2023 s'élève à 352 977 titres valorisées au coût historique à la somme totale de 1 248 418 € auquel s'ajoute un forfait social de 20 % soit un montant de 249 684 €. Au 31 mars 2023, il a été reconnu la somme de 461 483 € en provision pour risques et charges. Cette somme se décompose entre la charge d'AGA de 384 569 € et son forfait social à 20% de 76 914 €.

La charge totale (charge d'AGA et forfait social) évaluée au 31 mars 2023 est de 1 498 102 € répartie ainsi :

- 31 mars 2023 461 483 €
- 31 mars 2024 749 051 €
- 31 mars 2025 287 568 €

Une moins-value latente d'un montant de 61 429 € a été constatée sur les titres non attribués (37 530 titres).

2.9. Evènements postérieurs à la clôture

2.9.1. Nouvelle organisation pour soutenir la stratégie de développement

Par un communiqué de presse en date du 25 mai 2023, Haffner Energy annonce une nouvelle organisation pour soutenir sa stratégie de développement et capter les nouvelles opportunités de croissance, en France et à l'international, sur le marché de l'hydrogène décarboné, des e-fuels et des carburants d'aviation durables. La société se structure autour de 3 pôles aux compétences élargies : la Technologie et la R&D, le Business Development et les Relations Extérieures et les Opérations incluant l'industrialisation, la Finance, les Ressources Humaines et la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Deux nouvelles directions, l'une dédiée au déploiement en Amérique du Nord et l'autre aux Relations Extérieures et Partenariats sont créées.

2.9.2. Avenant R-Hynoca

Le 26 mai 2023, Haffner Energy et R-Hynoca ont signé un avenant au contrat initial du 21 juillet 2020 qui prévoit de valider le module de nouvelle génération d'ici le 30 novembre 2023, contre une date précédemment définie au 31 mai 2023. La marche probatoire, puis la mise en service industriel et la validation des tests de performance à puissance nominale sur ce nouveau module entraîneront le passage à la phase 2 du contrat.

2.9.3. Acquisition de la société Jacquier

Le 13 juin 2023, Haffner Energy a procédé à l'acquisition de la société Jacquier, entreprise familiale spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication d'équipements stratégiques destinés aux modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables développés par Haffner Energy.

Installée dans un bâtiment de 2 500 m², la société Jacquier dispose de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par huit salariés.

A travers l'acquisition pour 880 K€ de la société Jacquier et de son bâtiment industriel, Haffner Energy se dote d'un outil industriel avec pour objectifs de soutenir sa croissance, de compléter son expertise technique dans la validation des procédés par le biais de tests additionnels sur la technologie, et de maîtriser la qualité et les coûts des modules livrés aux clients.

2.10. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types de dépenses	Immobilisations en K€
Frais d'établissement	84
Frais de développement	5 207
Brevets	883
Logiciels et site internet	95
Total	6 269

3.1.1.1. Frais de développement

Projets	Montant en K€
PJ02 Petits projets	17
PJ03 ThermoChip	115
PJ04 Séchoir	2
PJ06 Gazéification	2 529
PJ07 Thermolyse – Torrification - Séchage	1
PJ08 Craquage – Méthanation - Compression	37
PJ09 Epuration	1
PJ10 Intégration	1 216
Total	3 918

La société a engagé un programme de frais de développement répondant aux critères d'activation. Cette dernière est étayée par les prévisions d'activité et de profitabilité qui correspondent aux estimations les meilleures dont la société à la connaissance.

Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

Les frais De développement font l'objet d'un amortissement à compter de la commercialisation des installations. La méthode d'amortissement appliquée est la méthode dite « Variable ».

L'amortissement variable consiste à amortir un bien selon une unité d'œuvre, et s'applique uniquement aux immobilisations qui permettent un prévisionnel.

Haffner Energy amortit ainsi ses frais de développement selon le nombre de modules vendus (unité d'œuvre) et sur la base d'un business plan établi sur 7 ans.

3.1.1.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution		
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Frais d'augmentation de capital		
Frais de développement	Variable	7 ans
Droit de bail		
Fonds commercial		
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Brevets	Linéaire	20 ans

3.1.1.3. Nantissement de brevets

Néant

3.1.1.4. Fonds commercial

Suite à la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes d'Haffner Energy.

Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2023 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 4 877 €.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	49 008	-	5 502
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	53 832	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	72 822	-	122 566
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

3.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

3.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	3 100	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	113 335	-	8 692

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4. Stocks

3.1.4.1. Travaux en cours

La méthode retenue par la société est la méthode à l'avancement.

3.1.4.2. Stock de marchandises

La méthode retenue par la société est la méthode de valorisation au coût d'achat. Au 31 mars 2023, le stock a une valeur de 250 K€.

3.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	540 549
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	6 431
Sécurité sociale	-
Etat	179 966
Divers	-
TOTAL	726 946

3.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		257 788	39 600	218 188
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		426 792	426 792	-
	Autres créances clients		703 829	703 829	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		1 317	1 317	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 431	6 431	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	778 070	778 070	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 112 094	1 112 094	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	179 966	179 966	-
		Divers	350 000	350 000	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		43 667	43 667	-
Charges constatées d'avance		320 647	320 647	-	
TOTAL			4 180 601	3 962 413	218 188

3.1.6.1. Charges constatées d'avance

- Assurances	25 026 €
- Frais téléphonique et informatique	40 793 €
- Location	104 193 €
- Cotisations	16 693 €
- Maintenance	7 615 €
- Prestations	4 750 €
- Documentations	1 631 €
- Foires et expositions	38 400 €
- Frais bancaires	31 067 €
- Honoraires	50 479 €
	320 647 €

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

3.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	4 469 346	-	-	4 469 346
Primes, réserves et écarts	58 705 571	-	-	58 705 571
Report à nouveau	- 1 649 632	-	5 398 601	- 7 048 233
Résultat	-5 398 601	-	10 413 656	- 15 812 257
Subventions d'investissement	700 000	-	-	700 000
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	56 826 684	0	15 812 257	41 014 427

3.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 44 693 457 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	5 000	-	-	5 000
Garanties données clients	49 853	-	21 829	28 024
Pertes marchés à terme	2 282 000	3 743 864	238 793	5 787 071
Attribution d'actions gratuites	-	461 483	-	461 483
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	2 336 853	4 205 347	260 622	6 281 578

3.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	3 099 286	872 028	2 227 255	-
Emprunts et dettes financières Divers	1 639 109	624 336	1 014 773	-
Fournisseur et comptes rattachés	4 431 977	4 431 977	-	-
Personnel et comptes rattachés	849 027	849 027	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	630 524	630 524	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	588 542	588 542	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	43 725	43 725	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 707	4 707	-	-
Autres dettes	202 915	202 915	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 500 000	1 500 000	-	-
TOTAL	12 989 813	9 745 589	3 244 224	0

3.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Primes et congés provisionnés	566 910
Indemnités provisionnés	258 000
Charges sociales provisionnées	320 681
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	2 195
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	3 010 566
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	7 617
CSE	15 075
Autres charges fiscales	9 341
Divers	39 212
TOTAL	4 229 597

4. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	302 957	-	302 957
Production vendue :			
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	302 957	-	302 957

5. Autres informations

5.1. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	38	
Agents de maîtrise et Techniciens	4	
Employés/Techniciens	9	
Ouvriers		
Total	50	

5.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

<i>En k€</i>	2022/2023	2021/2022
Organes de direction		
Rémunérations perçues	569	259
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	-	-
Engagements de retraite supplémentaire	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	438	-

5.3. Engagements et opérations non inscrites au bilan

5.3.1. Engagements financiers donnés et reçus

5.3.1.1. Les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

- Néant.

5.3.1.2. Les engagements donnés

En K€	31/03/2023	31/03/2022
Garanties données	4 991	5 986
BNP Paribas Vitry	3 599	4 167
Kolb	436	725
Caisse d'Epargne	957	1 094

5.3.1.3. Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 07 novembre 2013 modifiée le 05 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2023	31/03/2022
Taux d'actualisation	3.62%	1.80%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%
Turnover	1.57%	1.57%
Age départ en retraite	62 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2018-2020	Table 2015-2017

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 66 K€ au 31 mars 2023 et 33 K€ au 31 mars 2022, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.